Observatoire de la protection des indépendants

Les indépendants connaissent le risque, mais mesurent-ils le coût de ne pas se protéger ?

Près de 4 travailleurs indépendants sur 10 ne disposent d'aucune assurance prévoyance complémentaire. Pourtant, 74 % considèrent le sujet comme important et plus d'un sur deux ne pourrait maintenir son niveau de vie au-delà de trois mois sans revenus. Comment expliquer ce décalage entre conscience du risque et protection effective ?

La première édition de l'Observatoire de la protection des indépendants de l'Association des Assurés APRIL, met en lumière un paradoxe : si le coût de la prévoyance constitue le premier frein à la souscription (47 % des non-équipés), celui de l'absence de protection reste souvent sous-estimé. Un constat qui invite à mieux objectiver le coût réel de l'assurance et les conséquences financières d'un arrêt de travail.

Le coût, premier frein à la protection

Les travailleurs indépendants sont loin d'ignorer les risques auxquels leur activité les expose, pourtant cette conscience ne se traduit pas systématiquement par une couverture adaptée : seuls **61 % déclarent disposer d'une assurance prévoyance complémentaire** à leur régime obligatoire.

Derrière cette moyenne se cachent d'importantes disparités. Le taux d'équipement atteint **85 % chez les professions réglementées**, contre **71 % chez les TNS classiques et seulement 37 % chez les micro-entrepreneurs**. Les indépendants disposant des revenus les plus élevés sont également davantage représentés parmi les assurés.

Ces résultats soulèvent une question centrale : **pourquoi une partie des indépendants ne se protège-t-elle pas davantage, alors même qu'elle connaît les risques ?**

Parmi les TNS qui n'ont pas souscrit d'assurance prévoyance complémentaire, **47 % citent le coût comme premier frein**, loin devant tous les autres. En miroir, **un prix plus accessible constitue le premier levier de souscription (36 %)**. Cet arbitrage s'inscrit dans un contexte économique contraint : **le poids des charges arrive en tête des préoccupations des indépendants (49 %)**, devant le niveau de leurs revenus (33 %).

Le coût de la protection est immédiat et visible, celui de la non-protection ne se révèle souvent que lorsque le risque survient

Cette perception du coût contraste avec la fragilité économique que révèle l'étude. **Plus d'un TNS sur deux ne pourrait maintenir son niveau de vie au-delà de trois mois en l'absence de revenus.** Les indépendants disposant des revenus les plus modestes sont particulièrement concernés.

Un arrêt prolongé aurait des conséquences très concrètes : **35 % anticipent une difficulté à maintenir leur activité, 38% une baisse importante de leurs revenus et 32 % des difficultés à faire face à leurs charges fixes.**

L'étude fait ainsi apparaître une tension forte entre **la dépense certaine que représente la protection aujourd'hui et le risque financier potentiel que représente l'absence de protection demain**.

Face au coup dur, le premier réflexe reste de compter sur soi-même

Les indépendants qui n'ont pas souscrit de prévoyance ne sont pas pour autant dépourvus de stratégie. Ils privilégient largement leurs propres ressources pour absorber un éventuel coup dur. **35 % comptent d'abord sur leur capacité à reprendre rapidement leur activité et 35 % sur leur épargne personnelle.** D'autres envisagent de s'appuyer sur les revenus de leur conjoint (20 %), leur patrimoine immobilier ou financier (17 %) ou la trésorerie de leur activité (16 %). Ces stratégies d'auto-protection ont toutefois leurs limites : **21 % des TNS non couverts déclarent ne disposer d'aucune véritable solution** pour faire face à un accident, une maladie ou un arrêt de travail.

Mieux comprendre sa protection pour passer à l'action

Les résultats de l'Observatoire invitent ainsi à dépasser la seule sensibilisation aux risques. L'enjeu est désormais d'aider chaque indépendant à évaluer sa situation, à comprendre les garanties dont il bénéficie déjà et à mesurer les conséquences financières d'une interruption de revenus.

Les professionnels de proximité ont un rôle important à jouer dans cet accompagnement. **47 % des TNS citent l'assureur ou le courtier parmi les sources d'information les plus pertinentes**, devant les experts-comptables et l'entourage (30 % chacun).

Pour faciliter le passage à l'action, la protection doit être à la fois **compréhensible, accessible et adaptée à la réalité économique des différents profils d'indépendants**.

« L'accompagnement des travailleurs non-salariés constitue la raison d'être de l'Association des Assurés APRIL depuis près de 40 ans. La conduite de cet Observatoire nous donne accès à une photographie de la protection des indépendants et des ressorts qui nous permettront demain de les aider à être encore mieux protégés. Nous allons poursuivre et renforcer notre mission de sensibilisation, d'information des indépendants sur les enjeux de la prévoyance et de promotion de leurs besoins dans les contrats souscrits par l'Association, » Jean-Baptiste Capgras, Président de l'Association des Assurés APRIL.

« Les résultats de cet Observatoire invitent les acteurs de la prévoyance à accélérer les démarches de sensibilisation et de simplification des parcours et solutions proposées aux indépendants. Chez APRIL, nous sommes convaincus que le véritable enjeu est de rendre la protection plus accessible, plus simple et mieux adaptée aux réalités économiques très différentes des travailleurs indépendants. Il faut aussi mieux objectiver ce que coûte la protection au regard de ce que peut coûter, pour un TNS, plusieurs semaines sans revenu, » déclare Ludovic Cohen, Directeur général adjoint d'APRIL Santé Prévoyance.

Méthodologie
752 travailleurs non-salariés ont été interrogés par téléphone par des enquêteurs professionnels de CSA / Callson, du 22 juin au 15 juillet 2026.
Echantillon national représentatif des travailleurs non-salariés.

À propos de l'Association des Assurés APRIL

Créée en 1988, l'Association des Assurés APRIL est une association à but non lucratif régie par la loi de 1901, dont l'ambition est de rendre la protection accessible au plus grand nombre et faire vivre concrètement la solidarité entre ses adhérents.
Elle agit autour de deux missions complémentaires : protéger ses adhérents, en souscrivant pour leur compte des contrats collectifs d'assurance auprès d'organismes assureurs et les accompagner face aux difficultés de la vie, grâce à des dispositifs de prévention, de soutien et d'aide solidaire. Convaincue que la protection passe aussi par une meilleure compréhension des risques et des besoins, l'Association contribue à éclairer les enjeux de protection sociale et à sensibiliser les assurés aux situations de vulnérabilité.

À propos d'APRIL

APRIL est le leader du courtage grossiste en France avec un réseau de 30 000 courtiers partenaires dans le monde. Les 3 300 collaborateurs d'APRIL ont l'ambition de proposer à leurs clients et partenaires – particuliers, professionnels et entreprises – une expérience remarquable alliant le meilleur des relations humaines et de la technologie, en santé et prévoyance des particuliers, professionnels et TPE, en assurance des emprunteurs, en santé internationale, en dommages de niches et en gestion de patrimoine. APRIL ambitionne de devenir un acteur digital, omnicanal et agile, champion de l'expérience client et leader sur ses marchés tout en s'engageant sur les enjeux de Responsabilité Sociétale structurés au sein de sa démarche Oxygen. Le groupe APRIL opère dans 25 pays et a enregistré en 2025 un chiffre d'affaires de 907 M€.

Contacts presse

Mélanie Sutter – 06 43 54 66 67 – melanie.sutter@april.com
Agence Angie – presseapril@angie.fr
Charlotte Rabilloud – 06 62 03 28 34 / Charlotte Raveschot – 06 59 15 84 60